

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT

Règlement (EU) n° 2020/878

Master item code: P42519

Fiche signalétique du 29/11/2024, révision 8

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Dénomination commerciale: SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT

Code de la fds : P47119

Références: SOCOSAT I80 / SOCOSAT P45 / SOCOSAT VP80

UFI: P90J-VSAF-TC4C-U0DY

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Nettoyant

Utilisation industrielle

Usages déconseillés :

Aucune utilisation déconseillée n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricants :

Socomore SASU - Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France

-Tel. +33 (0)2 97 43 76 90

Fabrication - Parc Gohelis - 56250 ELVEN France - Tel +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax +33 (0)2 97 54 50 26

Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Distributeurs :

Socomore SASU - Zone Industrielle du Prat - CS 23707 - 56037 VANNES CEDEX - France

-Tel. +33 (0)2 97 43 76 90

Fabrication - Parc Gohelis - 56250 ELVEN France - Tel +33 (0)2 97 43 76 83 - Fax +33 (0)2 97 54 50 26

Socomore Ireland Ltd. - Meenane, Watergrasshill, Co. Cork, Ireland - Tel +353 21 4889922 / Fax +353 21 4889923 / ireland@socomore.com

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

msdsinformation-eu@socomore.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France : ORFILA (INRS) +33 (0)1 45 42 59 59

International : CHEMTEL +1-813-248-0585.

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger:

Aucune

Mentions de danger:

Aucune

Conseils de prudence:

Aucune

Dispositions spéciales:

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH208 Contient du (de la) 2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE. Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie
$\geq 7\%$ - $< 10\%$	2-(2-butoxyéthoxy) éthanol; éther monobutylque du diéthylèneglycol	Numéro 603-096-00-8 Index: CAS: 112-34-5 EC: 203-961-6 REACH No.: 01- 2119475104 -44	3.3/2 Eye Irrit. 2 H319
$\geq 0.001\%$ - $< 0.1\%$	2-MÉTHYL-2H- ISOTHIAZOLE-3-ONE	CAS: 2682-20-4 EC: 220-239-6 REACH No.: 01- 2120764690 -50	3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330 3.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311 3.1/3/Oral Acute Tox. 3 H301 3.2/1B Skin Corr. 1B H314 3.3/1 Eye Dam. 1 H318 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400 M=10. EUH071

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT

			Limites de concentration spécifiques: C >= 0,0015%: Skin Sens. 1A H317
--	--	--	---

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Laver abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Nausée

Vomissement

Céphalée

Vertiges.

Perte de coordination.

Respiration accélérée.

Fonctionnement cardiaque accéléré.

Baisse de tension artérielle.

Diminution de la fonction rénale.

Gorge sèche/mal de gorge.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement :

Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre antipoison.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse.

Poudres polyvalentes classe ABC

Poudres classe BC

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT**

le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils sur l'hygiène au travail en général :

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylène glycol - CAS: 112-34-5

- Type OEL: National - TWA(8h): 67.5 mg/m³ - Remarques: Germany

- Type OEL: National - TWA(8h): 67.5 mg/m³, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m³, 15 ppm -

Remarques: France VLEI

- Type OEL: National - TWA(8h): 67.5 mg/m³, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m³, 15 ppm -

Remarques: UK

- Type OEL: UE - TWA(8h): 67.5 mg/m³, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m³, 15 ppm

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT**

- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 10 ppm - Remarques: (IFV) - Hematologic, liver and kidney eff
- Type OEL: National - TWA(8h): 50 mg/m³, 9 ppm - STEL: 100 mg/m³, 18 ppm - Remarques: Netherlands
- Type OEL: National - TWA: 67.5 mg/m³, 10 ppm - STEL: 101.2 mg/m³, 15 ppm - Remarques: Belgium
- Type OEL: National - TWA: 67.5 mg/m³, 10 ppm - STEL(15min (Miw)): 101.2 mg/m³, 15 ppm - Remarques: Österreich
- Type OEL: National - TWA: 68 mg/m³, 10 ppm - Remarques: Norway

Valeurs limites d'exposition DNEL

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylèneglycol - CAS: 112-34-5

Travailleur industriel: 101 mg/m³ - Consommateur: 7.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux

Travailleur industriel: 20 mg/kg p.c./jour - Consommateur: 10 mg/kg p.c./jour - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 10 ppm - Consommateur: 5 mg/kg p.c./jour - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 10 ppm - Consommateur: 5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux

Consommateur: 1.25 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylèneglycol - CAS: 112-34-5

Cible: Eau douce - Valeur: 1 mg/l

Cible: Eau marine - Valeur: 0.1 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - Valeur: 4 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - Valeur: 0.4 mg/l

Cible: Sol - Valeur: 0.32 mg/l

Cible: Installation d'épuration des eaux usées - Valeur: 200 mg/l

Cible: voie orale (empoisonnement secondaire) (nourriture) - Valeur: 56 mg/kg

Indicateurs Biologiques d'Exposition

N.A.

8.2. Contrôles de l'exposition

Ci-dessous, les exemples d'EPI à utiliser.

Protection des yeux:

Lunettes intégrales (NF EN166)

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

NBR (caoutchouc nitrile-butadiène).

NR (caoutchouc naturel, latex naturel).

PVC (polychlorure de vinyle).

Caoutchouc butyle (isobutylene-isoprene copolymer)

Protection respiratoire:

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Demi-masque filtrant (DIN EN 149).

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

Contrôles techniques appropriés

Aucun

Conditions particulières pouvant affecter l'exposition des travailleurs :

Aucune

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	Valeur	Méthode :	Remarques
État physique:	Liquide imprégné sur lingettes	--	--
Couleur:	incolore	--	--
Odeur:	N.A.	--	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas Pertinent	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 ?C	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair (°C):	N.A.	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	7,2	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	N.A.	--	--
Solubilité dans l'huile :	N.A.	--	--
Coefficient de partage n-	N.A.	--	--

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT

octanol/eau (valeur log):			
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	1	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--
Caractéristiques des particules:			
Taille des particules:	N.A.	--	--

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

Composés Organiques Volatils - COV = 0 g/l

N.A. = non disponible

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT

Toxicité aiguë

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT**

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Non classé

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylèneglycol - CAS: 112-34-5

Toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Souris = 2410 mg/kg bw

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2764 mg/kg bw

Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 29 ppm - Durée: 2h - Remarques: IRT (inhalation risk test)

Toxicité pour la reproduction:

Test: NOAEL - Espèces: Souris = 720 mg/kg pc/jour - Remarques: 14 weeks

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

Autres informations toxicologiques :

2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE

Irritation de la peau :

Légère irritation par contact prolongé

Irritation des yeux :

Gravement irritant pour les yeux.

Sensibilisation :

Possible par contact avec la peau

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylèneglycol - CAS: 112-34-5

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1300 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Lepomis macrochirus

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 4950 mg/l - Durée h: 48

Point final: LC50 - Espèces: Daphnie = 13415 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Americamysis bahia

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Desmodesmus subspicatus

Point final: EC10 - Espèces: microorganism > 1995 mg/l - Durée h: 0.5

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC50 - Espèces: BACTERIA > 100 mg/l

2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE - CAS: 2682-20-4

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: sludge = 34.6 mg/l - Durée h: 3 - Remarques: (DIN 38412-3 - TTC test) - S2791

Point final: EC20 - Espèces: sludge = 2.8 mg/l - Durée h: 3 - Remarques: (DIN 38412-3 - TTC test) - S2791

12.2. Persistance et dégradabilité

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylèneglycol - CAS: 112-34-5

Biodégradabilité: Photodégradation (dans l'air) - Test: DT50 - Durée: 3-4 heures - Remarques: 1.5×10^6 /cm³, AOPWIN

Biodégradabilité: Biodégradation dans l'eau - Test: MITI modif(I) - Durée: 28 jours - %: >80 - Remarques: OECD 301C

2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE - CAS: 2682-20-4

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 307 - %: < 0.08 d - Remarques: S1110

Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: OECD 308 - %: 1.28-2.1 d - Remarques: S842

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 309 - %: 4.1 d - Remarques: S646

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylèneglycol - CAS: 112-34-5

Log Pow 1 - Remarques: 20°C

2-MÉTHYL-2H-ISOTHIAZOLE-3-ONE - CAS: 2682-20-4

Log Kow - Test: BIOAC056 <= 0.32 - Remarques: (n-octanol/water) S325 (HPLC) Method)

BCF 3.16 - Remarques: (calculated) literature

12.4. Mobilité dans le sol

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol; éther monobutylique du diéthylèneglycol - CAS: 112-34-5

Volatilité (H constante de la loi de Henry) 0 atm m³/mol - Remarques: 25°C

Tension superficielle 0.0069 N/m - Remarques: 20°C

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT**

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

12.7. Autres effets néfastes

Aucun

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

Codes déchets (Décision 2001/573/CE, Directive 2006/12/CEE, Directive 94/31/CEE relative aux déchets dangereux) :

15 02 02* absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport ADR, IATA et IMDG.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

N.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

14.4. Groupe d'emballage

N.A.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non

IMDG-Marine polluant: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

N.A.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N.A.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013

Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT

Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)
Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Aucune restriction.

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 55

Restriction 65

Restriction 75

Listé ou en conformité avec les inventaires internationaux suivants :

AICS - Australian Inventory of Chemical Substances

Canada (DSL): Toutes les substances de ce produit sont sur la DSL.

IECSC - Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China

Japan (ENCS) - Japanese Existing and New Chemical Substances Inventory

Japan (ISHL) = ISAH Industry Safe and Health Act

KECI - Korean Existing Chemical Inventory

NZIoC - New Zealand Inventory of Chemicals

PICCS - Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances

TCSI - Taiwan Chemical Substance Inventory

TSCA - Toxic Substances Control Act

Etiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) :

SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT

agents de surface non ioniques < 5%

Agents conservateurs : oui

Pyridine-2-thiol 1-oxide, sodium salt

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2-methyl-2H-isothiazol-3-one

Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

N.A.

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT**

N.A.

Maladies professionnelles:

Le cas échéant se référer aux tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail français.

N.A.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail français :

Surveillance médicale renforcée pour les salariés exposés (Arrêté du 2 mai 2012 pris en application du décret 2012-135 du 31 janvier 2012)

ICPE:

Se conformer aux dispositions applicables du règlement des installations classées. (Version 33.1 (mars 2014)).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.

1999/13/CE (Directive COV)

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

Substances mentionnées à la section 3 pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

2-(2-BUTOXYETHOXY)ETHANOL (CAS: 112-34-5)

RUBRIQUE 16 — Autres informations

N.A.: Not Applicable or Not Available / Non applicable ou non disponible

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H311 Toxique par contact cutané.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)) SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Acute Tox. 2	3.1/2/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2
Acute Tox. 3	3.1/3/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 3
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Sens. 1A	3.4.2/1A	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	4.1/C1	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878.
Paragraphe modifiés de la révision précédente:

- RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
- RUBRIQUE 2 — Identification des dangers
- RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie
- RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle
- RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques
- RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques
- RUBRIQUE 12 — Informations écologiques
- RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.

Principales sources bibliographiques:

- ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
- PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold
- CCNL - Annexe 1
- Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT**

Important confidentialité : le présent document contient des informations confidentielles appartenant à la Société SOCOMORE. Sous réserve de dispositions légales statuant autrement, la diffusion, republication ou retransmission de ce document, en totalité ou partie, ne doit être limitée qu'à des personnes clairement identifiées, soit parce qu'elles sont utilisatrices du produit, soit à des fins d'information HSE. Toute diffusion de ce document en dehors de ce cadre sans notre consentement écrit est formellement interdite.

Socomore recommande fortement à chaque destinataire de cette fiche de données de sécurité de la lire attentivement et de consulter, si cela est nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de comprendre les informations qu'elle contient, notamment les éventuels dangers associés à ce produit. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur.

Ces informations sont considérées comme correctes, mais elles ne sont pas exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif, sur la base des connaissances actuelles de la substance ou du mélange. Elles sont applicables aux précautions de sécurité appropriées pour le produit.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des

**Fiche de Données de Sécurité (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))
SOCOCLEAN A2519 - SATWIPES PROSAT SOCOSAT**

	marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
STOT SE:	May cause drowsiness or dizziness
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.